

**Procès-verbal  
de la séance du jeudi 13 juin 2019 à 20h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
3. Demande d'un crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude de recaptage de la source En Lottafon, située sur les parcelles n<sup>os</sup> 151 et 152 de Marchissy, propriété de la Commune de Burtigny
  - Préavis n° 01/2019 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission des finances
4. Comptes 2018
  - Préavis n° 02/2019 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission de gestion
5. Projet d'arrêté d'imposition 2020
  - Préavis n° 03/2019 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission des finances
6. Rapport de gestion sur l'exercice 2018
  - Préavis n° 04/2019 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission de gestion
7. Nominations (pour l'année 01.07.2019 - 30.06.2020)
  - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
  - b) Commission de gestion
  - c) Commission des finances
  - d) Commission des travaux
  - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

## **1. Appel**

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la syndique et aux membres de la Municipalité, aux membres du Conseil général ainsi qu'au Professeur Aurèle Jean Parriaux, géologue-conseil, et Monsieur Guy Fritsché du bureau Bovard & Nickl SA.

Après l'assermentation de Madame Nathalie Judas, le Conseil général compte 38 membres, dont 26 sont présents, 7 excusés et 5 absents.

## **2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018**

Le procès-verbal est accepté, avec une abstention.

## **3. Demande d'un crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude de recaptage de la source En Lottafon, située sur les parcelles n<sup>os</sup> 151 et 152 de Marchissy, propriété de la Commune de Burtigny - Préavis municipal n° 01/2019**

A l'aide d'un power point, le Professeur Parriaud explique l'évolution et les résultats de l'étude sur la source En Lottafon. Il précise que le puits des Grandes Rayes, commune de Marchissy, est pris en compte dans l'étude. Les investigations montrent qu'une épaisseur d'environ 1.50 à 2 m d'aquifère est encore disponible et non exploitée à ce jour. Le projet consiste à recapter les bras actuels à une profondeur supplémentaire de 1.50 m, permettant de se poser au fond de l'aquifère. La pose d'une vanne sur le nouveau captage va permettre de limiter des hautes eaux pour qu'elles soient stockées dans l'aquifère.

Monsieur Guy Fritsché complète qu'il n'est pas possible de stocker l'eau plus de deux jours à cause des bactéries. Avec le projet, l'eau restera dans l'aquifère et ne sera pas tirée en permanence, ce qui permettra de maintenir la température. Ce procédé a déjà été mis en place dans d'autres communes.

Dans son rapport, lu par Monsieur Sylvain Hofer, la Commission des finances relève que les frais de réalisation pratique des travaux de recaptage feront par la suite, dans la mesure où les conclusions de l'étude sont favorables, l'objet d'une nouvelle demande de crédit et d'un nouveau préavis de réalisation en 2020. La réalisation de l'automatisation de l'approvisionnement en eau depuis Begnins figurant au budget 2019 pour un montant de CHF 25'000.-, est mise en attente et ne sera plus nécessaire si un recaptage est effectivement possible. En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Philippe Cordey se renseigne au sujet des coûts pour la mise en place du système. Il craint que la commune dépense le montant pour l'étude, sans avoir ensuite les finances pour réaliser le projet.

Monsieur Guy Fritsché répond que ces coûts ne sont pas encore chiffrés, mais pourraient se situer dans un ordre de grandeur de CHF 700'000.- et 1 million. Les investigations ont montré qu'il s'agit d'une source de qualité avec de l'eau en quantité suffisante et que cela vaut la peine d'améliorer et d'exploiter l'eau qui est à disposition, au lieu de chercher de l'eau dans d'autres communes.

Madame Béatrice Wanner, boursière, informe qu'en prévision de ce projet relativement coûteux, la commune a décidé de reconduire les emprunts, qui bénéficient actuellement d'un taux très bas, afin de garder suffisamment de liquidités. Ainsi, une première réserve de CHF 150'000.- a déjà pu être établie.

- **Votation** : Le crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude du projet de recaptage de la source En Lottaфон est **accepté**, avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

#### **4. Comptes 2018 - Préavis municipal n° 02/2019**

Dans son rapport, lu par Monsieur Frank Früh, la Commission de gestion remercie la boursière et la Municipalité pour l'excellent travail et ainsi que les commentaires fournis sur les comptes, qui ont permis une analyse efficace et approfondie. Le bénéfice s'est élevé à CHF 126'370.39, et l'excédent de revenus avant amortissements et attributions aux réserves était largement supérieur à l'année précédente. Bien que réjouissant, il convient d'interpréter ce résultat avec prudence, et il faudra suivre attentivement l'évolution durant ces prochaines années.

La Commission relève la vente par la Commune des 10 actions de la Sucrerie d'Aarberg pour un montant de CHF 1'680.- qui aurait, à son sens, dû faire l'objet d'une décision officielle.

Elle conclut en remerciant la Municipalité pour sa gestion rigoureuse et son engagement pour gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget. Elle prie de Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2018 tels que présentés.

- **Votation** : Les comptes 2018 sont **acceptés**, avec 0 avis contraires et 1 abstention

#### **5. Projet d'arrêté d'imposition 2020 - Préavis municipal n° 03/2019**

Monsieur Maurice Humbert lit le rapport de la Commission des finances. La Commission relève que le bénéfice réalisé en 2018 repose surtout sur des entrées d'impôts conjoncturels et de la péréquation, donc variable d'année en année. C'est pourquoi il ne semble pas judicieux, en l'état actuel, d'envisager une baisse du taux d'imposition.

En conclusion, le Commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

- **Votation** : Le projet d'imposition 2020 est **accepté**, avec 0 avis contraire et 2 abstentions

#### **6. Rapport de gestion sur l'exercice 2018 - Préavis municipal n° 04/2019**

Dans son rapport, lu par Monsieur Daniel Hofer, la Commission de gestion se réjouit de la rédaction de ce rapport de gestion, qui permet de se conformer aux exigences du canton et donne aussi l'occasion d'avoir un aperçu des faits marquants de l'année 2018. La Commission s'est intéressée aux répercussions financières du recours à des entreprises externes pour effectuer les travaux suite au départ de l'employé communal ; mais il faudra attendre la fin de l'année pour avoir assez de recul.

En conclusion, la commission prie le Conseil général d'adopter le rapport de gestion 2018 tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2018.

- **Votation** : Le rapport de gestion sur l'exercice 2018 est **accepté** avec 0 avis contraires et 1 abstention.

#### **7. Nominations (pour l'année 01.07.2019 - 30.06.2020)**

##### **a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants**

Président : Monsieur Patrick Rosselet, est réélu

Vice-président : Monsieur Michel Jeanrenaud est réélu

Scrutateurs : Madame Maud Feignoux est réélue. Madame Marlyse Cavin se retire ; Madame Nathalie Judas est élue.

Suppléante : Madame Marianne Savary est réélue. Monsieur Sylvain Hofer se retire ; Madame Christelle Soulard est élue.

**b) Commission de gestion**

Monsieur Jean-Paul Humbert demande à être remplacé, pour cause de difficultés dans le domaine de la communication. Monsieur Paul Sergy est élu en tant que membre.

Messieurs Frank Früh , Sylvain Hofer sont réélus comme membres ; Messieurs Daniel Hofer et Daniel Tüscher sont réélus comme suppléants.

**c) Commission des finances**

Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et Jérôme Humbert sont réélus comme membres ; Messieurs Philippe Cordey et Maurice Humbert sont réélus comme suppléants.

**d) Commission des travaux**

Messieurs Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher sont réélus.

**e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions**

Messieurs Daniel Hofer, Jean-Paul Humbert et Philippe Cordey sont réélus comme membres.

Madame Marlyse Cavin ne se représente pas comme suppléante ; Madame Chantal Burnet est élue à sa place.

**8. Communications de la Municipalité**

La syndique informe que Swisscom va installer ces prochains mois une **fibre optique** à Burtigny.

Monsieur Philippe Cordey mentionne le courrier de la SEIC proposant aux personnes reliées au Thermoréseau un raccordement gratuit à la fibre optique. La syndique précise que cette offre ne s'adresse qu'aux personnes déjà reliées au Thermoréseau ; les autres personnes intéressées peuvent contacter la SEIC, mais le raccordement leur sera facturé.

Monsieur Oswald Schnyder informe que des radars « Smiley » ont été installés ; des potelets pourraient encore être mis en place, tout en respectant la largeur pour le passage des poussettes ; il s'agit des seules mesures possibles pour améliorer la **sécurité routière**.

Monsieur Sylvain Hofer avertit que les trottoirs sont déjà très étroits pour garantir le déneigement.

Monsieur Pierre Hauser montre quelques photos de l'**abattage du tilleul de la place de l'église**, qui démontrent que l'arbre avait été foudroyé il y a une centaine d'année et qu'il devenait beaucoup trop dangereux de le laisser en place. Les deux rapports demandés aboutissaient à la conclusion qu'il fallait l'abattre sans tarder.

Monsieur Jean-Paul Humbert remercie la Municipalité d'avoir ôté ce tilleul ; cette intervention est soutenue par des applaudissements.

Madame Christelle Soulard demande s'il est envisagé de replanter un autre arbre à cette place.

Monsieur Pierre Hauser répond que Monsieur Alain Feignoux avait déjà préparé des boutures, mais que la décision de replanter incombe au Conseil général et non à la Municipalité. Il informe qu'il a dû endosser plusieurs critiques et menaces au sujet de l'abattage du tilleul.

Madame Muriel Rosselet nous lit son rapport sur les activités de l'association **Région de Nyon** où elle représente notre commune. Les préavis acceptés reflètent assez bien les sept axes relatifs au Conseil régional, soit : la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région) n'ayant pas obtenu l'unanimité des communes membres, le CODIR a proposé de le reconduire en tant que but optionnel encore pendant cinq ans en continuant d'œuvrer à son intégration statutaire à terme.

Madame Rosselet relève que Région de Nyon est une association qui a le mérite de rassembler les forces vives de notre région et d'être plus que crédible aux yeux de l'Etat de Vaud. Ainsi, rien que pour les aménagements liés à la mobilité, 10 millions de francs ont pu être obtenus par l'Etat pour cofinancer les projets. Le site internet <https://regiondenyon.ch> est très bien fait et donne la possibilité de bénéficier d'offres spéciales intéressantes.

Le président annonce qu'à la prochaine séance du Conseil général, il faudra élire un/e suppléant/e, vu que Madame Marlyse Cavin, suppléante, va quitter la commune cet automne.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Philippe Cordey demande s'il est prévu de refaire le bitume entre la maison de Monsieur Jean-Paul Humbert et celle de Monsieur Maurice Humbert. Monsieur Oswald Schnyder ira vérifier la situation.

Monsieur Philippe Cordey est étonné que le coffre électrique soit situé juste à côté de la borne hydrante devant la nouvelle maison de Jérôme Humbert.

Monsieur Sébastien Cottier répond qu'il s'est renseigné, mais n'a pas encore reçu de réponse.

Monsieur Paul Sergy propose que les vannes des trois fontaines du bas du village soient un peu ouvertes afin de que les tuyaux ne s'ensablent pas.

Monsieur Pierre Hauser répond qu'il est prévu de déboucher les conduites cette année ou au début de l'année prochaine.

Monsieur Paul Sergy rappelle que le captage des Tattettes ne descend que sur une seule conduite et que le réglage des trois vannes est subtil. La vanne vers l'ancienne laiterie ferme les trois fontaines du bas.

Madame Gaëlle Hauser constate que la liste des personnes formées pour utiliser le défibrillateur n'est pas à jour. Monsieur Daniel Hofer informe que, selon l'avis de son fils ambulancier, le défibrillateur devrait encore être annoncé auprès du 144.

Madame Monya Jaccard répond qu'une date pour une démonstration sera prochainement proposée dans un tout-ménage.

Monsieur Philippe Cordey propose la démonstration du défibrillateur pour un prochain « Téléthon ».

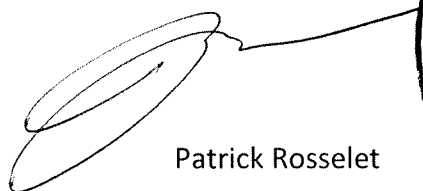
Monsieur Florian Hauser s'étonne qu'une salle de sport ait pu être installée sans que le Conseil général en soit informé, alors qu'il s'agit d'un changement d'affectation. Madame Monya Jaccard répond qu'initialement, il était prévu d'installer le bureau du greffe dans cette salle, ce qui sera peut-être une fois une obligation, afin d'être accessible pour tous. Entretemps, il s'agissait de mettre cette salle à disposition de la population. Pour l'instant, il y a 15 abonnés. La syndique complète en informant que les coûts d'installation se sont élevés à CHF 2'500.-, budgétés dans le tourisme.

La **prochaine séance extraordinaire** du Conseil général est fixée au **mardi 8 octobre**, date à confirmer ; à l'ordre du jour : le PA Village.

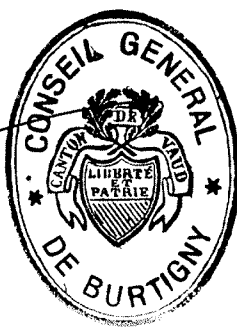
La **prochaine séance ordinaire** aura lieu le **mercredi 11 décembre 2019**.

Le président remercie chacun et clôture la séance à 21h45.

Le président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Eliane Hofer